

## ETABLIR SON BUDGET

- **Faire le bilan de l'année écoulée** :
  - Faites un point de vos ressources et de vos dépenses de l'année passée,
  - Etablissez des prévisions de revenus et de dépenses pour le semestre ou l'année à venir
  - N'oubliez pas de suivre régulièrement votre budget ainsi réalisé. Avant d'engager une nouvelle dépense, assurez-vous de disposer des ressources nécessaires.
  
- **Bien établir son budget** :
  - Etablir un budget prévisionnel pour l'année en utilisant le document en annexe.  
Vous vous apercevrez peut-être que certains mois « ça ne passe pas », il faudra alors procéder à des ajustements : envisager de décaler, réduire ou de sacrifier certaines dépenses.
  
- **Suivre son budget** :
  - Une fois l'exercice réalisé vous pourrez suivre votre budget mois après mois.
  - La mensualisation vous permet d'étaler vos différentes dépenses ponctuelles (impôts, énergie, assurance.....) en les fractionnant mois par mois. Cela vous évite d'oublier des paiements.  
Sachez que vous pouvez interrompre ce mode de paiement à tout moment.
  
- **Gérer activement son budget** :
  - Etablir un budget vous permet d'épargner plus facilement. En effet si vous décidez de consacrer une certaine somme à l'épargne chaque mois ou trimestre, vous serez plus enclin à conserver l'argent que vous pouvez dégager. Au contraire si vous ne décidez pas de prévoir une dose d'épargne, vous serez tenté de dépenser l'argent en surplus. Ne vous contraignez cependant pas à un effort trop lourd dès le début mieux vaut épargner peu mais longtemps, quitte à réévaluer plus tard à la hausse votre objectif épargne.
  
  - Vous pouvez également utiliser la technique du rapprochement bancaire. Cette technique consiste à vérifier chaque mois l'état d'encaissement et de décaissement des chèques. Elle permet de s'assurer que vos chèques ont bien été encaissés et surtout de prévoir les retraits à venir.